



Propriétaire qui impose que des travaux soient faits par un pro

Par **hchauvat**, le **21/11/2019** à **14:26**

Bonjour,

Je vais emménager dans un logement pour lequel j'ai déjà signé le bail. Dans cet appartement, je souhaiterais refaire la peinture. Le propriétaire accepte avec des conditions, notamment que la peinture soit faite par un pro, facture à l'appui.

Est-ce légal de m'imposer cette contrainte ?

Merci d'avance pour toute information

Hubert

Par **Visiteur**, le **21/11/2019** à **16:18**

Bonjour

Sauf indication contraire dans le bail que vous avez signé, l'article 6 de la loi du 6 juillet 1989 vous permet d'effectuer ces travaux, tant qu'ils ne constituent pas une transformation de la chose louée.